

Rédaction

Philippe de Grosbois

Rédaction et révision

Dominique Rioux

Mise en page

Laurence Daigneault Desrosiers

Ne vous trompez pas de colère!

Laurence Daigneault Desrosiers, directrice au SPECA, avec la collaboration de **Sophie Labelle**, présidente du Syndicat du personnel de soutien du Collège Ahuntsic

Un ralentissement de certains services au Collège est déjà observable depuis que, l'an dernier, suite aux compressions dans le financement des cégeps, le Collège a supprimé 13 postes du personnel de soutien, soit environ 560 000 \$ en « économies salariales ». Encore aujourd'hui, chaque fois qu'il y a un congé, une retraite ou tout autre départ, les gens ne sont pas remplacés, les postes peuvent être revus à la

baisse et l'horaire peut se voir modifié sans consentement. Certains employés ont ainsi vu leur charge de travail doubler, voire davantage!

Dans le cadre des négociations actuelles pour le renouvellement de leur convention collective, le personnel de soutien subit, tout comme le corps enseignant, de nombreuses attaques à ses conditions de travail. Par exemple, la partie patronale demande :

- Que le Collège puisse abolir des postes pourvus de titulaires en tout temps plutôt que deux fois par an comme c'est le cas actuellement ;
- Que le Collège puisse décider d'offrir une prime de séparation à un salarié mis en disponibilité (MED) plutôt que de lui permettre le déplacement auquel il a droit actuellement ;
- Que la période de probation soit prolongée pour un salarié à temps complet (de trois à douze mois).

Parmi les moyens de pression envisagés pour renverser ces offres patronales (prendre ses pauses hors de son service, refuser de faire du temps supplémentaire ou de la reprise de temps, boycotter divers comités...), certains pourraient occasionner d'autres ralentissements ou perturbations de service.

Indignez-vous! Si un ralentissement affecte votre travail, n'hésitez pas à contacter la Direction pour souligner les effets des compressions sur le personnel de soutien. Soyons solidaires de nos collègues du soutien et dénonçons avec eux des conditions de travail qui ne leur permettent pas d'offrir les services dont notre communauté a besoin.



Du Front commun au Front social?

Sur l'importance de créer des liens

Philippe de Grosbois, secrétaire à l'exécutif du SPECA

Dès le début de cette ronde de négociations, le SPECA a soutenu que celles-ci ne devaient pas se limiter à la question du renouvellement de nos conventions collectives, mais qu'elles devaient s'inscrire dans le cadre d'une lutte pour des services publics de qualité et accessibles et pour une société plus juste.

sommaire

Ne vous trompez pas de colère!	1
L'importance de créer des liens	2
En route vers la grève	4
Conseil central	6
L'austérité et ses armes	9
La grève, un investissement	11

D'ailleurs, même lors des négociations antérieures, le SPECA a toujours insisté sur le caractère politique de ces batailles. Maintenant que nous entrons dans la période décisive de ces négociations, avec des mandats de grève en poche de surcroît, une véritable convergence des mouvements progressistes québécois est-elle envisageable?

Commençons par le Front commun lui-même. Pour fins de rappel, celui-ci regroupe l'ensemble des syndicats du secteur public affiliés à la CSN, la FTQ, la CSQ, l'APTS, le SFPQ. Beaucoup de monde! Il arrive parfois qu'on se sente un peu isolé dans cette grande structure, comme membre et même comme syndicat local. On peut avoir le sentiment que les décisions se prennent dans des hautes sphères et que notre voix compte pour bien peu. Ne devrait-on pas travailler à ce que les liens de solidarité ne se tissent pas seulement sur papier, mais au quotidien? Plusieurs s'y emploient, notamment en formant des comités de mobilisation intersyndicaux dans leur milieu de travail. Dans certains cégeps, notamment, profs, employés de soutien et professionnels s'y réunissent pour échanger sur leurs perspectives et élaborer des actions en commun. On apprend sur les réalités de chacun, sur les relations avec les patrons, sur les demandes gouvernementales dans chaque secteur... À Ahuntsic, les liens entre le SPECA et les deux autres syndicats ont été raffermis au cours de la dernière année, au point où nous produisons maintenant des tracts et des affiches en commun et tentons d'être le plus cohérent possible dans nos moyens de pression respectifs (voir l'article en page 1).

Est-il possible d'aller plus loin dans la création de liens à l'intérieur du Front commun syndical? Les animateurs du site *Lutte commune* (<http://luttecommune.info>) croient que oui et font la promotion de Conseils de grève intersyndicaux tenus sur une base régionale. Au moment d'écrire ces lignes, des rencontres ont déjà eu lieu à Québec et à Gatineau; deux autres sont prévues à Montréal et dans les basses Laurentides. Là aussi, l'idée est la même : franchir les frontières de nos organisations respectives pour partager notre point de vue et rassembler nos énergies en vue des journées de grève que nous exercerons ensemble. Ces conseils pourraient aussi permettre d'avancer la réflexion sur les résistances possibles à une loi spéciale, puisque nos directions nationales semblent peu enclines à prendre l'initiative sur cette question.

Qu'en est-il de syndicats du secteur public qui sont aussi en négociation, sans faire partie du Front commun? On pense, en particulier, à la FAE (34 000 enseignants), à la FIQ (65 000 infirmières et professionnels de la santé)... Le 30 septembre dernier, la FAE a exercé l'une des 3 journées de grève que ses syndicats ont voté quelques mois plus tôt. Plusieurs syndicats de la FNEEQ, dont le SPECA, ont acheté un espace publicitaire dans le journal *Métro* pour témoigner de leur solidarité. Localement, nous avons aussi accueilli les enfants de profs qui devaient composer avec la grève. Fait intéressant, la FAE tiendra sa deuxième journée de grève les 26, 27 et 28 octobre prochain, en même temps que les premières journées de grève du Front commun. Quant à la FIQ, elle pourrait être en recherche de mandats de grève bientôt. Un rapprochement serait-il à l'ordre du jour?

Finalement, il y a aussi bien d'autres organisations qui se battent contre l'austérité, encore cette année. Le mouvement *Je protège mon école publique* tiendra une nouvelle chaîne humaine le 2 novembre. Le milieu communautaire sera en grève les 2 et 3 novembre. L'ASSÉ a organisé à la fin septembre un *Rassemblement syndical en éducation*, auquel étaient conviés associations étudiantes et syndicats d'enseignants. Le SPECA y a participé. L'ASSÉ appelle aussi les étudiants à se prononcer en vue d'une journée de grève étudiante le 5 novembre, pour une manifestation nationale. Y aura-t-il convergence? Si la contestation provient de plusieurs fronts à la fois, il devient plus difficile de reprocher à chacun d'être corporatiste. S'il devait y avoir un décret et que nous souhaitons y résister, un redoublement de la contestation populaire pourrait être d'une importance capitale.

Encore faut-il que le Front commun syndical fasse des gestes concrets pour se rapprocher de ces mouvements. C'est une chose de soutenir que nos négociations font partie de la lutte plus large à l'austérité, c'en est une autre de véritablement travailler à bâtir des ponts avec nos alliés, en travaillant notamment sur des revendications ou des journées d'action communes. Hélas, on sent encore beaucoup de réticence de la part de nos directions nationales à faire ce genre de pas : il ne faut pas mélanger les choses, semble-t-il... Souhaitons que le travail de la base et l'énergie libérée par ces différents rendez-vous automnaux leur montreront qu'il est dans l'intérêt de tous d'aller de l'avant. À suivre!

Assemblée générale

15 octobre

14 h 15 – Cafétéria du bloc G

Perturbations socio-économiques, portes ouvertes, souper de Noël... Quels moyens de pression supplémentaires voulons-nous adopter?

Venez vous prononcer!

Suite à l'assemblée : action dérangeante
« Dans une banque près de chez vous »!



En route vers la grève!

La mobilisation autour des enjeux de la négociation se voit de plus en plus! Les actions se sont multipliées au cours du dernier mois... Les prochaines semaines s'annoncent chaudes!

Le 25 septembre, manifestation dans le cadre de l'ouverture du Forum des idées du PLQ sur l'éducation, à St-Lambert



Le 30 septembre, actions de solidarité avec les profs de primaire et de secondaire à l'occasion du premier jour de grève de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE)

L'éducation est un droit fondamental!

AGIR
AGIR POUR LE QUÉBEC

ÉCOLE PUBLIQUE PAYSANNE
ÉDUCATION PAYSANNE
ÉDUCATION PAYSANNE

ÉPANDISSEMENT
des programmes
d'apprentissage
en ligne

Nous, profs de cégep, tenons à exprimer notre solidarité à nos collègues du primaire et du secondaire.

En cette première journée de grève des membres de la Fédération autonome de l'enseignement, rappelons-nous que chaque jour, les profs de tous les niveaux d'enseignement construisent la société de demain. Ils et elles méritent d'être reconnus et d'avoir les ressources nécessaires pour garantir la qualité de l'enseignement. Les conditions de travail des profs sont les conditions d'étude de nos enfants et de nos jeunes.

Appuyons les profs de nos écoles publiques!

Nous avons le droit à une éducation publique de qualité. Exigeons du gouvernement qu'il donne la place qui leur revient à l'éducation et à celles et ceux qui la font au quotidien!

Les syndicats des profs des collèges et cégeps de:
Abitibi-Témiscamingue / Ahuntsic / André-Laurendeau / Champlain / Dawson / Drummondville
Gérald-Godin / L'Assomption / Lionel-Groulx / Maisonneuve / Marie-Victorin / Rosemont
St-Félicien / St-Jean-Sur-Richelieu / Sorel-Tracy / St-Hyacinthe / St-Laurent / Terrebonne
Valleyfield / Vanier / Vieux-Montréal

Publié dans le journal *Métro* le 30 septembre



Quelques membres du SPECA se sont joints à la manifestation de la FAE le 30 septembre

Merci à nos photographes :
Stéphanie Côté
Philippe de Grosbois
Nicola Grenon
Louis Proteau
Joan Sénéchal



Le 3 octobre, grande manifestation nationale du Front commun à Montréal



Le 5 octobre, blocage des portes des cégeps dans toute la province à l'occasion de la *Journée mondiale des enseignants*



ASSEMBLÉES

Conseil central
du Montréal
Métropolitain

Nicola Grenon, trésorier à l'exécutif du SPECA et délégué auprès du Conseil central du Montréal métropolitain

Assemblée extraordinaire du 21 septembre 2015

Comme brève introduction, la présidente a mentionné que le comité de mobilisation du CCMM et celui-ci n'avaient pas chômé depuis la dernière assemblée! Il y a eu une action de solidarité le 12 septembre, sous la pluie battante, pour dénoncer cette réorganisation de l'État qui a de graves impacts, notamment sur les services de garde. Un autre effet collatéral qui a suivi l'abolition de la tarification unique pour la mise en place d'une tarification en fonction des revenus a été de voir 4000 enfants quitter les CPE pour les garderies privées à but lucratif. La ministre a, par ailleurs, dit qu'il n'y a avait aucune différence entre un CPE et un service de garde privé!!! (Les statistiques indiquent qu'il y a cinq fois plus de plaintes dans les milieux privés que dans les CPE...) Autre fait saillant, nous avons reçu le rapport de la protectrice du citoyen qui dénonce les politiques d'austérité, directement et cumulativement, ayant entraîné, entre autres, des coupures dans les services en santé mentale et dans les services de soins à domicile et aux personnes âgées, etc.

Rapports Godbout et Robillard

On nous a présenté une analyse des principaux points soulevés par les rapports Godbout et Robillard et leurs principales recommandations. On nous a rappelé que ces deux rapports ont été commandés dans le contexte de l'effort gouvernemental afin d'atteindre l'équilibre budgétaire et que donc, leurs conclusions avaient été en quelque sorte dictées d'avance.

Le rapport Godbout

Dans ce rapport, on regarde la fiscalité sans d'abord s'interroger sur les objectifs de société que nous souhaiterions établir. On regarde la fiscalité en termes de chiffres uniquement, ce qui désincarne l'exercice. L'exercice, donc, n'est que comptable et ne donne rien pour les services publics. Le jeu est à somme nulle, pour lequel il ne rentre ni plus, ni moins d'argent qu'avant. Pour les particuliers, on recommande donc une baisse des impôts et une augmentation des taxes. On évacue complètement du débat ce que devrait être la part de chacun, ce qui serait souhaitable. Le résultat escompté est une augmentation du PIB de 2 G\$ (sur

environ 400 G\$) si on en accepte les conclusions, ce qui permettrait la création d'environ 20 000 emplois... théoriquement. Ce calcul s'appuie sur un modèle du ministère des Finances (et non sur l'utilisation d'outils indépendants!) et sur des présupposés ou des hypothèses qui dirigent déjà les conclusions. Pourtant, on sait bien que, pour les plus démunis, les taxes sont un mauvais choix. La CSN et le chantier sur l'économie sociale ont critiqué en commission parlementaire les conclusions de ce rapport.

Le rapport Robillard

Une recommandation propose de diminuer les frais d'administration de la SAQ. Ceci équivaut à dire couper dans les salaires. Pour Revenu Québec, on remet en jeu le double rapport d'impôt, mais même Revenu Québec conteste les conclusions d'une éventuelle réduction de 400M\$ en frais administratifs: comme Revenu Québec fait un meilleur travail contre l'évasion fiscale que Revenu Canada, cela pourrait coûter jusqu'à 700 M\$. Le reste du rapport n'est en fait qu'un porte-voix du gouvernement. Par exemple, une recommandation qui dit que, lors de l'instauration ou de la révision de tout programme, il faudrait vérifier qui, du privé ou du public, est le plus à même d'offrir le service à meilleur coût. On ne regarde ici encore que le coût! On augmente également le pouvoir du Conseil du trésor par un mécanisme de révision permanent qui relèvera toujours de son président, ce qui nie le travail pertinent de plusieurs ministères qui ont leur propre expertise. Une autre recommandation dit même qu'il ne faut pas toucher au financement des écoles privées, tout simplement, sous-entendant qu'il n'y a rien à gagner à ce niveau. Une autre fleur: pour le programme de perception des pensions alimentaires, on dit qu'il faudrait en simplifier le processus d'exemption.

La présidence nous a mentionné par la suite qu'au prochain Conseil confédéral, la question de la privatisation de la SAQ sera abordée sous forme d'une campagne, afin d'en démontrer les désavantages, les risques de passer d'un monopole d'État à un quasi-monopole privé, etc. Il est intéressant de noter que la SAQ représente des revenus de 1,6 milliard de dollars à l'heure actuelle, soit 1 milliard de dividendes et 600 millions en taxes.

Comité de mobilisation

Bertrand Guibord nous a fait rapport des deux rencontres du comité s'étant tenues les 20 août et 10 septembre. Une dizaine de militants provenant de toutes les fédérations étaient présents.

La rencontre du 20 août a permis de dresser un bilan des nombreuses activités s'étant déroulées depuis janvier et de discuter des mandats du comité:

- 1- Favoriser la participation des syndicats, surtout en provenance du secteur privé;
- 2- Appuyer l'organisation des actions de la campagne;
- 3- Promouvoir les actions du Conseil central et participer à celles-ci.

Il a été noté qu'il y avait du travail à faire pour motiver la participation au Conseil central et qu'il faudra à cette fin utiliser pleinement les instances déjà existantes. Il faut aussi voir à outiller les exécutifs locaux pour qu'ils puissent mobiliser leurs membres.

À la rencontre du 10 septembre, un état des lieux de la mobilisation dans le secteur public a été dressé. On souligne à nouveau le besoin de lier les négociations actuelles au problème de l'austérité afin de profiter au maximum du *momentum*. L'attention du comité se porte principalement sur le 3 octobre. Un tract très simple mais percutant a été produit pour être distribué les 29 septembre de 7 h à 9 h et le 1^{er} octobre de 16 h à 18 h. On nous rappelle les dates importantes qui pointent à l'horizon: en septembre, les votes de grève, le 3 octobre, la grande manifestation, du 12 au 26 octobre, des semaines de perturbation économique pour lesquelles plusieurs idées ont été proposées, mais dont plusieurs ne peuvent être discutées en assemblée générale pour des raisons stratégiques.

Il a été proposé, appuyé et adopté que le CCMM et ses syndicats affiliés se mobilisent massivement pour la manifestation du 3 octobre, notamment en tractant dans la semaine précédant la manifestation.

On nous a mentionné en conclusion que s'il y avait un décret, les membres de la coalition main rouge prendraient action pour appuyer les employés du secteur public.

Assemblée du 7 octobre 2015

En ouverture, Dominique Daignault, la présidente du Conseil central du Montréal métropolitain, nous a tous félicité pour la belle manifestation de samedi à laquelle plus de 150 000 personnes ont participé avec fougue. Cette mobilisation exemplaire était du jamais vu dans le secteur public. Elle a également mentionné le score presque parfait quant aux votes de grève – seuls deux syndicats CSN ont voté contre la grève, pour une moyenne globale de 85 % en faveur de la grève.

Le 7 octobre, ce sera la journée mondiale du travail décent. Bien des juridictions commencent à prendre action au sujet du salaire minimum. Par exemple, dans l'État de New-York, le salaire minimum devrait passer de 8,75 \$ / h à 15 \$ / h d'ici 2018. Les grèves dans les McDonald et les Burger King, entre autres, à l'occasion d'un vaste mouvement national, auront eu leur effet. Souhaitons qu'on apprenne de ces exemples, de ces gains réalisés à l'étranger.

Élections fédérales

En premier point, Béatrice Vaugrante, directrice générale d'Amnistie internationale, section Canada francophone, est venue nous entretenir de la crise des réfugiés.

Selon son rapport, il ne faut pas croire que la crise n'était pas prévisible: il y a au moins cinq ans que nous avons tous les signes que cela allait se produire. Depuis quatre ans, les réfugiés affluent dans les pays limitrophes, qui reçoivent encore aujourd'hui 95 % des déplacés. À l'intérieur de la Syrie, 50 % des gens ont quitté leur maison. Le Liban, pays de 4 millions d'habitants, accueille en ce moment 1,2 millions de réfugiés sur son territoire, et comme le pays refuse de créer de nouveaux camps officiels, une myriade de petits camps de 100 à 200 personnes ont vu le jour un peu partout.

Les migrants se dirigent maintenant vers l'Europe parce qu'il n'y a simplement plus de place dans les pays autour de la Syrie. Par la mer, la route est très dangereuse, et les pays font tout ce qu'ils peuvent pour bloquer le flot de ceux qui arrivent par la route.

Cela fait un an qu'Amnistie internationale travaille sur le dossier au Canada. En janvier 2015, il y a eu un engagement de recevoir 15 000 réfugiés sur quatre ans, ce qui représente vraiment un très faible effort. Il est presque impossible d'obtenir des visas temporaires, et les dossiers en réunifications familiales sont à toute fin pratique bloqués. Le gouvernement met l'accent sur les parrainages privés alors que l'État devrait lui aussi faire sa part. Il y a un énorme travail à faire sur les préjugés, sur le dangereux discours sur la sécurité qui s'est insinué dans notre vision auparavant généreuse de notre pays comme une terre d'accueil. Nous sommes capables de faire beaucoup plus, d'accueillir dès maintenant 10 000 réfugiés et davantage par la suite.

Il a été proposé, appuyé et adopté que le CCMM fasse pression auprès du gouvernement fédéral pour qu'il accueille un plus grand nombre de réfugiés syriens et qu'il assouplisse ses règles d'admissibilité et de parrainage. Une pétition d'Amnistie internationale est disponible sur <http://bit.ly/1PqYTk>.

En second point, Viviane Michel, présidente de Femmes Autochtones du Québec, est venue nous parler du dossier de l'enquête demandée sur les femmes autochtones disparues ou assassinées.

Une vaste étude sur le sujet révèle que le problème ne concerne pas que l'Ouest canadien, mais bien aussi le Québec, où on trouve 46 cas non-élucidés en 30 ans. Cela semble peu, mais si le ratio de femmes disparues par rapport à la population autochtone québécoise était rapporté à l'échelle de l'ensemble de la population de la province, le nombre s'élèverait à 2600. Et les 1186 cas au Canada équivalraient à 30 000 Canadiennes. En effet, il s'agit de 16 % des homicides au Canada alors que les autochtones ne forment que 4 % de la population. Mais on parle ici de perceptions qui font qu'encore aujourd'hui, quand une mère appelle au poste de police après une disparition de 48 h, on lui répond qu'elle devrait attendre encore un peu, que sa fille est sûrement seulement «sur le party». Les données sont souvent sous-estimées par les corps policiers. Alors oui, les femmes autochtones sont en danger, car il existe une réelle impunité.

En avril, on a réuni les familles des disparues afin d'échanger. C'est ainsi qu'on a pu mettre en commun les façons d'agir des différents corps policiers. Le 4 octobre, il y a eu des rassemblements historiques à Natashquan, Ottawa, Montréal et ailleurs afin de réclamer la tenue d'une enquête publique. Néanmoins, le sujet reste très peu abordé dans la campagne électorale actuelle.

Il a été proposé, appuyé et adopté que le CCMM exige une enquête nationale soit lancée avant la fin de 2015 sur les femmes autochtones disparues ou assassinées. Les membres sont invités à participer au *Die-in* organisé à Trois-Rivières le 17 octobre.

Retour sur le Conseil confédéral

Les sujets suivants ont été traités au récent Conseil confédéral:

- la conjoncture économique-politique;
- le Centre historique sur le travail (CHAT);
- la privatisation de la SAQ;
- le risque de fermeture des grandes buanderies;
- les élections fédérales;
- les perspectives du centenaire, l'histoire du Front commun, la situation des négociations;
- la proposition du CCMM au sujet d'une éventuelle loi spéciale;
- le budget: les 4000 membres cotisants en moins ayant forcé quelques coupures de postes;
- la stratégie énergétique de la CSN;
- la Marche mondiale des femmes.

Austérité

Mireille Bénard, conseillère syndicale au secteur public, est venue nous entretenir de l'état de la situation et faire un rappel sur le fonctionnement de nos comités en la matière. C'est donc le Conseil régional de mobilisation qui se réunit régulièrement et informe le Front commun de ses actions. En l'occurrence, le plan de match actuel consistait à faire une tournée des assemblées générales au sujet des deux semaines de perturbation socio-économiques qui précèdent les six journées de grève rotative. L'enjeu principal est que les fédérations soient maîtres d'œuvres pour les actions sectorielles:

- les 14 octobre, de 8 h à 12 h, et 21 octobre, de 12 h à 16 h: deux actions éclairs / mystères;
- les 15 et 22 octobre: j'adopte une banque / manifestation symbolique intersyndicale;
- le 23 octobre: visite au dîner du ministre Barrette à Laval.

Il a été adopté d'annuler, faute de temps, la rencontre extraordinaire du CCMM du mois d'octobre. Par ailleurs, la Coalition Main rouge a adopté une résolution à l'effet que si un éventuel décret était adopté dans le cadre des négociations du secteur public, elle allait sortir dans la rue, et ce, même si le Front commun n'était pas en position de le faire.

L'austérité et ses armes

Joan Sénéchal, enseignant au Département de philosophie

Lors de la précédente assemblée, nous avons voté en faveur d'une résolution qui énonçait ceci : *Que lors de nos manifestations, le SPECA encouragera les organisateurs à ne pas dévoiler leur itinéraire.* Cette résolution l'a emporté de peu et a suscité une certaine surprise, c'est pourquoi je pense qu'il est important d'éclairer les liens que l'on peut faire entre les politiques d'austérité contre lesquelles on se bat dans le contexte de la négo, et les politiques répressives comme le Règlement P-6, la Loi 12 ou encore le projet fédéral de Loi C-51.

Quand néo-libéralisme rime avec néo-conservatisme

Les politiques d'austérité consistent en une dépossession du bien public organisée par l'État au profit des détenteurs de capitaux privés, banques, fonds d'investissement, multinationales, etc. Elles passent par le sous-financement du secteur public et par des coupures budgétaires drastiques dans les programmes de soutien à la population. Incidemment, ces mesures rongent le tissu social, tout en sclérosant la vie économique locale et quotidienne. Elles favorisent le mal-être, la dépression individuelle et collective, la résignation, l'écrasement.

Bien qu'elles soient adoptées par des gouvernements élus démocratiquement, ces mesures sont loin d'être soutenues par la majorité, et encore plus loin d'être acceptées par ceux qui les subissent. Dans les faits, elles sont impopulaires auprès des travailleurs du secteur public, des étudiants, des groupes communautaires et des citoyens minimalement conscientisés, tout en étant unanimement condamnées par les chercheurs indépendants, qu'ils soient économistes, sociologues ou spécialistes des questions environnementales.

Le plus souvent, ces mesures ont donc été passées en force et envers la contestation citoyenne qui s'organisait contre elles. Et l'une des raisons pour lesquelles les pétitions, grèves,

manifestations ou actions publiques n'y ont rien fait est qu'elles ont été la plupart du temps muselées et cadennassées à coups de lois spéciales et de dispositifs juridiques *ad hoc* qui sont ensuite restés dans les législations.

En d'autres mots, le *néo-libéralisme marche main dans la main avec le néo-conservatisme*. Le premier organise la dépossession économique de la collectivité, quand le second se charge de la dépossession politique des citoyens, en limitant leurs moyens de contestation, en contraignant leur pouvoir d'action. Le néo-conservatisme défend une conception policière de l'État et une vision incriminante des personnes : le contestataire est un radical, un extrémiste, un insensé, et donc potentiellement une menace pour la sécurité publique, voire un *terroriste social*. Le « bon » citoyen, quant à lui, travaille, consomme, puis reste docilement chez lui : la rue appartient aux anonymes sans conviction qui tracent leur voie isolément les uns des autres, qui font la course, se doublent, se heurtent. Et le droit de circuler en bon ordre subroge celui d'*occuper* la place.

Alors les gens prennent peur. Et les plus tièdes, les plus modérés, les plus fragiles restent chez eux, se terrent. Certes, ils n'en pensent pas moins, mais ils ne le revendiquent plus.

C'est pourquoi, à tous les niveaux où l'austérité s'organise, provincial, fédéral ou municipal, des lois et des dispositifs se mettent en place, se recourent, forment un réseau de contrôle et de répression, qui permet à la fois d'imposer ces politiques et

de les mettre en œuvre, mais aussi et surtout, de créer les conditions de leur renforcement.

L'ère austère : entre « austéritarisme » et « austériterreur »

Austérité + Autoritarisme = Austéritarisme
Austérité + Terrorisme d'État = Austériterreur

Depuis son instauration en mai 2012, le Règlement P-6 a autorisé l'arrestation abusive de milliers de manifestants¹. Abusive, car ces arrestations ont été plus souvent qu'autrement assorties d'actions inutilement brutales de la part des forces de l'ordre. Abusive aussi, car les poursuites contre bon nombre de manifestants ont été abandonnées ou rejetées en cour².

¹ <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/442459/manifestations-au-quebec-pres-de-7000-arrestations-en-cinq-ans>

² <http://www.lapresse.ca/actualites/montreal/201502/09/01-4842761-reglement-p-6-un-juge-fustige-le-spvm.php>

Des statistiques recueillies par la Ligue des droits et libertés font froid dans le dos. En 2014, sur 139 manifestations non déclarées, seules 17 % ont subi des interventions policières : toutes, comme par hasard, organisées par des groupes défendant l'écologie, l'éducation, les autochtones ou le droit de manifester. Le Règlement P-6 est ainsi *in fine* la légitimation du profilage politique et de la répression des idées.³

Autre fait frappant : lors de la manifestation contre la brutalité policière en mars 2013, le SPVM avait déployé plus de 600 policiers pour seulement 300 manifestants, procédant de plus à 240 arrestations... Deux policiers par manifestant, et les trois-quart d'entre eux arrêtés.⁴

Fermez un instant vos yeux et pensez au mot « manifestation » : quelles images vous viennent à l'esprit? Arrestation. Amendes. Souricière. Explosions. Lacrymogène dans la face. Coups de matraque, coups de bouclier. Poivre de Cayenne. Assaut à cheval, à vélo-bélier. Peur pour son intégrité physique. Quant à amener des enfants, on y songe deux fois, quatre fois, sept fois; d'autant qu'on serait les premiers accusés de leurs blessures éventuelles : car « on sait bien que les manif dégénèrent », c'est à dire, en d'autres mots, que les forces de l'ordre frappent et chargent aveuglément lorsqu'elles s'y mettent.

En criminalisant les manifestations et en autorisant leur répression, le Règlement P-6 ne fait ainsi rien d'autre que créer un *régime de terreur politique* où les détenteurs de la violence légitime s'abandonnent ouvertement et dans l'impunité aux agressions verbales et physiques.

Alors les gens prennent peur. Et les plus tièdes, les plus modérés, les plus fragiles restent chez eux, se terrent. Certes, ils n'en pensent pas moins, mais ils ne le revendiquent plus. Leur absence, orchestrée par la répression policière, neutralise l'effet de contagion de la mobilisation

citoyenne. L'espace public, rendu morbide et insécurisant par la Loi pourtant sensée garantir sa sûreté, est déserté.

Pensons simplement au fait que *P-6 aurait tué dans l'œuf le mouvement des casseroles*, mouvement historique s'il en est un, où la population s'est, de façon aussi spontanée que puissante, constituée comme Peuple, comme Sujet de son histoire, et non plus comme masse, populace ou meute forcée de boire la bière-tablette des partis institutionnels, tous castrateurs dans leur vision dirigiste et gestionnaire de la chose publique. Un Peuple : c'est-à-dire une totalité d'individus qui, s'extrayant de l'individualisme auquel on voudrait les river, se soudent dans la création collective et publique de leur destin.

Euphorie d'être ensemble. Joie de prendre possession de la rue. Deux sentiments grisants d'autonomie et de pouvoir que P-6 rend désormais impossibles. Et la menace de la créativité populaire est exorcisée. Et autant grèves que manifestations perdent de leur mordant.

Le syndicalisme de combat

Tout grand mouvement social s'est accompli avec le commun, avec la majorité moyenne, avec les tendres, les tièdes, les doux, les calmes, les modérés, qui n'en pouvant plus d'humiliations, d'absurdités et d'injustices, finissent par prendre rue et pancarte, crécelle et porte-voix.

Non seulement P-6 est liberticide en ce qu'elle tue la spontanéité, l'engagement et la mobilisation citoyenne, mais elle est le cheval de Troie de l'arbitraire policier. C'est pourquoi elle avait été dénoncée par plus de 50 organisations, dont le Barreau du Québec et la CSN, en avril 2013⁵. Il y a de cela deux ans.

Deux ans à peine... Et voilà que ce règlement s'installe. Qu'il fait histoire. Et voici que nos centrales syndicales s'y conforment en annonçant leurs itinéraires, en laissant tomber les masques de carnaval, contribuant à normaliser et à légitimer cette monstruosité juridique; semblant ignorer tout ce que ce geste de soumission revêt d'auto-contradictoire et de mortifère.

Il s'agit donc de garder à l'esprit ce que lutter contre l'austérité veut dire. Que se battre contre ces mesures économiques signifie aussi refuser les conditions juridiques et policières qui rendent leur implantation possible. Il s'agit de garder à l'esprit que pour politiser notre lutte et l'horizontaliser, il faut aussi marquer notre solidarité avec tous les groupes qui ont subi les répressions : les

Deux ans à peine... Et voilà que ce règlement s'installe. Qu'il fait histoire.

³<http://www.ledevoir.com/societe/justice/450487/offensive-contre-la-repression-policiere>

⁴<http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/447926/une-courte-manifestation-300-000-en-salaires>

⁵<http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/376153/p-6-plus-de-50-organismes-endossent-une-declaration-commune-pour-denoncer-l-arbitraire>

<https://www.barreau.qc.ca/pdf/medias/positions/2012/20120516-masques.pdf>

étudiants, les activistes écologistes, les défenseurs des droits et libertés.

Refuser P-6, c'est soutenir ces groupes par notre nombre et notre force. C'est nous inviter dans la fédération de leurs luttes, qui convergent vers un projet de démocratie politique, sociale, économique et écologique réelle. C'est affirmer que nous sommes conscients des enjeux globaux que notre lutte implique.

Refuser P-6, c'est refuser que manifester soit une routine prévisible, déroulée mécaniquement selon des circuits connus par cœur, laissant à chacun un goût de défaite avant même la partie,

un goût de farce tragique. Une promenade où tout est joué d'avance. Un défilé de présence. Un pseudo-carnaval vidé de ses électricités subversives. Bref : tout sauf un *événement* où quelque chose se passe, où quelque chose s'arrache.

Il est grand temps de prendre la rue pour faire démonstration de notre force, de notre nombre, de notre solidarité, de notre énergie. Et cela, en tant que cette force, ce nombre, cette solidarité, cette énergie sont grosses de nuisances et de perturbations. Il est grand temps de ressusciter la manifestation comme action vibrante, qui porte justement en elle un potentiel de *court-circuit*, de *dé-viation*.

Manifester : action publique et collective de vitalité politique, action constituante et créatrice.

L'automne chaud en chiffres

- Environ **500 000** personnes en négociation, dont **400 000** avec nous dans le Front commun;
- Des **centaines** de syndicats avec un mandat de **6** jours de grève;
- **60** cégeps ont adopté ce mandat, souvent dans une proportion de plus de 80 %;
- À Ahuntsic, **83,9 %** des **263** profs qui se sont prononcés se sont dits pour la grève. C'est un plus fort pourcentage et une plus forte participation qu'en 2005;
- La FAE, qui représente **34 000** enseignants et enseignantes du primaire et du secondaire, a voté pour **3** jours de grève et pourrait en voter d'autres;
- Le 3 octobre, **150 000** personnes ont manifesté à Montréal pour des services publics reconnus à leur juste valeur.

Et ça continue!

La grève, un « investissement » rentable?

François Chassé, vice-président à l'information Syndicat des professeur-e-s du Collège François-Xavier-Garneau (SPCFXG)

On entend souvent l'argument suivant de la bouche de ceux qui s'opposent ou sont réticents à aller en grève en contexte de négociation : « Ça ne donne rien d'aller en grève puisqu'en faisant la grève, on ne fait que financer nos augmentations de salaire. » Ce type d'argument laisse entendre que la grève serait un jeu à somme nulle étant donné que les gains salariaux que nous pourrions obtenir par l'exercice de la grève seraient à peu près équivalents aux pertes salariales occasionnées par la grève. Soumettons cet argument à l'épreuve des faits.

Soit un professeur bachelier au sommet de l'échelle salariale (échelon 17 : 76 486 \$ par année) qui fait la grève pendant 6 jours, conformément à la proposition de mandat de grève [du Front commun]. Pour ce professeur, chaque journée non travaillée entraîne une perte salariale correspondant à 1/260^e de son salaire annuel, ce qui représente 1765, 06 \$ pour 6 jours de grève. Considérant que le recours à la grève permet généralement d'obtenir des augmentations salariales supérieures à celles initialement offertes par l'employeur, qu'en est-il des gains salariaux supplémentaires qui pourraient résulter de la grève pour ce professeur sur la durée de la prochaine convention collective? Ces gains salariaux supplémentaires seraient-ils inférieurs, équivalents ou supérieurs à la perte salariale occasionnée par la grève?

Le tableau suivant répond à ces questions en comparant, du plus pessimiste au plus optimiste, trois scénarios d'augmentations salariales qui pourraient résulter du recours à la grève (le détail des calculs est accessible : http://www.speca.info/images/speca/Hebdo_AC/SPECA_HEBDO_15_16/Calculs_Scenarios.pdf):

	Scénario 1 : La grève permet d'obtenir des augmentations salariales similaires à celles de la convention 2010-2015 (0,5 %, 0,75 %, 1,5 %, 1,75 %, 2 %)	Scénario 2 : La grève permet d'obtenir des augmentations salariales à celles de la convention 2005-1010 (0 %, 2 %, 2 %, 2 %, 2 %)	Scénario 3 : La grève permet d'obtenir les augmentations salariales demandées par le Front commun (4,5 %, 4,5 %, 4,5 %)
Gains bruts sur la durée de la convention	12 054,10 \$	15 606,22 \$	21 277,73 \$
Moins : Gains selon l'offre actuelle du Conseil du trésor (0 %, 0 %, 1 %, 1 %, 1 %)	4 619,83 \$	4 619,83 \$	4 619,83 \$
Moins : Perte de salaire occasionnée par une grève de 6 jours	1 765,06 \$	1 765,06 \$	1 765,06 \$
Égale : Gains NETS sur la durée de la convention	5 669,21 \$	9 221,32 \$	14 892,83 \$
Rendement sur la durée de la convention (gains NETS / perte de salaire)	321 %	522 %	844 %

Ce tableau permet de tirer deux constats :

- selon chacun des trois scénarios, la grève permettrait d'obtenir des gains salariaux supplémentaires qui excèderaient largement la perte salariale encourue;
- selon chacun des trois scénarios, la grève permettrait d'obtenir un rendement supérieur à ce que n'importe quel placement bancaire, boursier ou immobilier pourrait permettre d'obtenir sur la même période.

Par ailleurs, il convient de noter que, si l'on déduisait les prestations de grève versées en vertu de notre fonds de grève local et du Fonds de défense professionnelle de la CSN [...] de la perte salariale occasionnée par la grève, les rendements calculés [augmenteraient considérablement]. De plus, si, au lieu de se limiter à la durée de la convention, on calculait les rendements générés sur une période de 10 ans, on atteindrait des taux beaucoup plus élevés, et encore plus élevés si on incluait l'impact des augmentations salariales obtenues sur le calcul des prestations de retraite. Et tout ça, c'est sans compter les autres gains qu'une grève pourrait permettre d'obtenir en ce qui a trait aux autres aspects de nos conditions de travail...